Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260706-2026DCM068B-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 29/06/2026
Date d'affichage : 29/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le six juillet
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Drezen, Mme Bescond

Absents représentés : M. Quéméneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin, M. Le Coz qui a donné pouvoir à Mme Conq

Absents : - Mme Viala, absente excusée

Secrétaire : M. Sébastien Berthou

2026DCM068	**CESSION GRATUITE À LA COMMUNE DE L'EMPRISE D'UNE VOIE POUR LES VÉHICULES AGRICOLES**

Exposé :
La réalisation d'une voie de contournement du bourg pour les véhicules agricoles est envisagée depuis de nombreuses années à l'ouest du quartier de Kerzignat.
Le propriétaire d'une partie de l'emprise nécessaire est favorable à une cession à la commune.



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260706-2026DCM068B-DE

Délibération :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- approuver la cession gratuite au profit de la commune de cette emprise sur la parcelle YV 379 selon le plan joint ;
- décider que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune
- Donner pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de l'acte d'acquisition

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.